

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 18 du 27 avril 2017

**PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale**

Texte 18

ERRATUM

à la délégation de gestion du 17 mars 2017 concernant la liquidation des soldes de réserve des officiers généraux admis en deuxième section.

Du 20 avril 2017

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES : *Sous-direction de la fonction financière et comptable, bureau de l'animation du réseau financier.*

ERRATUM à la délégation de gestion du 17 mars 2017 concernant la liquidation des soldes de réserve des officiers généraux admis en deuxième section.

Du 20 avril 2017

NOR D E F S 1 7 5 0 4 8 3 Z

Texte modifié :

Délégation de gestion du 17 mars 2017 (BOC n° 17 du 20 avril 2017, texte 10).

Référence de publication : BOC n° 18 du 27 avril 2017, texte 18.

La délégation de gestion du 17 mars 2017 est modifiée comme suit :

Art. 1^{er}. A l'article 7. Publication de la délégation.

Au lieu de : « La présente délégation de gestion sera publiée au *Journal officiel* de la République française » ;

Lire : « La présente délégation de gestion sera publiée au *Bulletin officiel des armées* ».

Art. 2. Le présent erratum est publié au *Bulletin officiel des armées*.